

## Compte rendu du conseil municipal du 17 octobre 2017

**Présents** : LAGUERRE Francis, ALARD Daniel, DUPUY Gilbert, DEFERLUC Xavier, LAURENT Patricia, PASCAL Janine, PHILIP Pascal, PORTE TRAUQUE Julie.

**Absents** : BARRO Fabienne, LERO Pierrette, PIQUEMAL Rémi.

**Secrétaire de séance** : PHILIP Pascal

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 07 juillet 2017.

**1°) PLU** : Une présentation du projet de révision du PLU sera faite à la population lors de la réunion publique du 18 décembre 2017 à 18h sur le PADD (Projet d'Aménagement du Développement Durable) à la suite de quoi une délibération devra être prise par le conseil municipal.

Le calendrier de 2018 pour la mise en place du PLU nous a été fourni par Mme MARIANI Céline (Cabinet Interfaces +). En janvier un plan de zonage devra être effectué qui donnera lieu à une autre réunion publique et à l'automne 2018, ce sera l'enquête publique démarrera.

**2°) SCOT** : Un délégué sur le Plan Air-Climat et pour les Transports a été désigné. Il s'agit de M ALARD Daniel, avec pour le suivi technique des dossiers M GALY Claude.

**3°) Acquisition des parcelles pour extension du cimetière** : L'achat des deux dernières parcelles jouxtant le cimetière a été voté à l'unanimité. L'acquisition des parcelles au coût de 4 €/m<sup>2</sup> sera traité par le cabinet CATHAR'ACTE.

Une aide de 1 500€ du conseil départemental nous a été allouée.

**4°) Règlement du cimetière** : Le règlement porte sur les tarifs des concessions à savoir :

Pour les concessions, pour 50 ans, 25€ par m<sup>2</sup> + le forfait administratif soit un total de 175€.  
A perpétuité, 50€ par m<sup>2</sup> + le forfait administratif soit un total de 325€.

Pour le columbarium et une durée de 50 ans le montant s'élève à 500€.

Le règlement avait déjà été voté à l'unanimité par le conseil municipal. Rappel sur les horaires d'ouverture du cimetière de 8h00 à 20h00.

**5°) Forêt** : Une coupe de bois qui aurait dû être effectuée en 2017 a été reportée en 2018 pour manque de desserte. Cette desserte sera réalisée en 2018 en accord avec l'ONF pour une somme de 7 673,60 € HT. Pour la réalisation de cette desserte une aide de l'état à hauteur de 32.9% et de l'Europe à hauteur de 37.10% nous a été allouée, le reste étant remboursé par la vente du bois.

**6°) Salle polyvalente** : Suite à l'ouverture des plis et à l'analyse de l'architecte, une présentation de la situation et de l'échéancier a été faite aux membres du conseil municipal.

Le conseil a validé à l'unanimité les lots du marché à l'exception des options qui concernent le sol, les stores occultants et le bar qui nécessitent une étude plus précise. Ont été retenus :

SARL HARTMANN et Fils pour les lots 1 et 2 (démolition, désamiantage, gros œuvre, VRD – charpente bois, couverture tuiles)

DEDIOS pour le lot 3 (menuiseries extérieures, vitrerie),

MORERE pour le lot 4 (menuiseries intérieures),

LAGRANGE pour le lot 5 (cloisons, doublages, plafond, isolation),

EXPERT PEINTURE pour le lot 6 (peinture),

E.S.G.M. pour le lot 7 (chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire),

E.G.A. pour le lot 8 (électricité, courants forts et faibles)

**7°) Délibération modificative** : Quelques ajustements sont proposés pour équilibrer les chapitres du budget, suite à des remarques de la perception :

Art 68 62/042 : 0,57 € arrondi à 1 € équilibré par le compte 48 17/040

Art 2041 482/041 : - 62 908 € équilibré par le compte 2041 582/041 : + 62 0908

Art 64 53 : + 4 883 € (3 764 € au compte 64 53 +1 119 € au 64 11) équilibré par l'art 77 3

De plus, en vue des facturations des travaux à venir concernant la salle polyvalente, le Maire a été mandaté pour contacter la Casse des dépôts afin de préparer la mise en place d'un crédit relais conformément aux prévisions de l'agenda des dépenses pour lesquelles l'architecte sera sollicitée maintenant que la signature du marché est programmée (le 30 octobre).

**8°) Agglo et modification de périmètre** : Validation de la décision prise en communauté d'agglo, (favorable à l'unanimité), pour que la commune de Freychenet puisse rejoindre la communauté des communes du Pays d'Olmès et quitte par conséquent la communauté des communes du Pays de Foix.

**9°) Employés :**

**SIVE** :

Suite à un taux d'absentéisme important dû à des arrêts de maladie et après le remplacement d'une ATSEM, le SIVE a souhaité attendre concernant l'absence d'une autre salariée. Ce problème a été discuté lors du précédent conseil d'école en présence des maires des deux communes. Une décision sera prise au retour des vacances.

**Employés communaux :**

Mme PAILLAT Rose est en arrêt maladie depuis le 14 septembre 2016 et elle ne s'est pas rendue à plusieurs convocations médicales, de ce fait elle est convoquée par M le Maire le 20 octobre 2017. Le remplacement est actuellement assuré par Mme LAGUERRE Sylvie.

Mme TEULIERE Christine, suite à sa promotion interne au grade d'attachée, sera proposée pour le nouveau poste créé en conséquence (4 voix pour, 3 abstentions et une voix contre).

M DUMOULIN David, suite à sa promotion interne au grade d'agent technique principal 2<sup>ème</sup> classe sera proposé pour le nouveau poste créé en conséquence (6 voix pour et 2 abstentions).

**RIFSEEP** (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) régit désormais les indemnités des salariés avec 2 composantes : IFSE (Indemnités de fonctions, de Sujétions et d'Expertise) indemnité principale obligatoire, pour laquelle le conseil confirme l'équivalent de 40 % d'un mois de salaire brut annuel sous la forme d'une part fixe répartie mensuellement et un complément indemnitare annuel sous la forme d'une part variable versée annuellement en une ou deux fractions mais que le conseil n'a pas jugé nécessaire de mettre en place pour le moment puisque ce complément est facultatif.

**10°) Questions diverses**

Mme Janine PASCAL rappelle qu'il est possible d'obtenir une subvention pour l'achat d'un matériel permettant d'éviter l'utilisation de pesticides. Elle est prête à se charger de remplir le dossier et de l'adresser au PNR. Un devis a été demandé : il s'élève à 770 € TTC. Le conseil donne son aval pour déposer ce dossier et bénéficier de cette subvention.